**TORTUES MARINES**

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.2.6

*(Préparé par le Groupe de travail sur les espèces aquatiques)*

PROJET DE DÉCISIONS

**Tortues marines**

***Adressé aux Parties***

13.AA Les Parties sont invitées à fournir un financement au Secrétariat afin de soutenir la mise en œuvre de cette Décision.

***Adressé au Conseil scientifique***

13.BB Le Conseil scientifique est prié, sous réserve de la disponibilité des ressources :

1. d’examiner, dans la mesure du possible en collaboration avec le Mémorandum d’accord (MOU) sur les tortues marines de l’océan Indien-Asie du Sud-Est et la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines, les informations scientifiques pertinentes portant sur la conservation et les menaces pour les tortues marines, telles que le changement climatique;
2. sur la base de cet examen, d’élaborer de nouvelles recommandations pour la conservation de toutes les espèces de tortues marines figurant aux Annexes I ou II de la Convention, notamment pour la préservation des plages de nidification actuelles et pour l’identification de nouvelles plages de nidification, pour présentation à la 14e réunion de la Conférence des Parties;
3. d’élaborer, en collaboration avec le MOU sur les tortues marines de l’océan Indien-Asie du Sud-Est, la CITES, la Convention de Ramsar et les organisations non gouvernementales pertinentes, et avec l’appui du Secrétariat, un projet de plan d’action par espèce pour la conservation de la tortue imbriquée qui sera présenté de préférence à la 14e réunion de la Conférence des Parties, afin de traiter de son commerce et de son utilisation en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental adjacent, et aussi tenir compte du rapport de la CITES de 2019 (*Report on Status, Scope and Trends of the Legal and Illegal International Trade in Marine Turtles, its Conservation Impacts, Management Options and Mitigation Priorities)* sur l’état, l’étendue et les tendances du commerce international légal et illégal des tortues marines, les impacts de leur conservation, les options de gestion et les priorités en matière de mitigation, ainsi que de l’évaluation des tortues imbriquées en cours de préparation par le Comité consultatif du MOU sur les tortues marines de l’océan Indien-Asie du Sud-Est.